Vol. XX. Saint-Boniface, Manitoba, 19 Novembre 1890 No. 6.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:

1ere insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE MERCREDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication.

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.

REPRODUCTIONS.

L'AUMÔNE

Le soleil froid donnait un ton rose au grésil,
Et le ciel de novembre avait des airs d'avril.
Nous voulions profiter de la belle gelée,
Moi, chaudement vêtu, toi, bien emmitouflée
Sous le manteau, sous la voilette et sous les gants.
Nous franchissions, parmi les couples élégants,
La porte de la blanche et joyeuse avenue,
Quand soudain jusqu'à nous une enfant presque nue
Et livide tenant des fleurettes en main,
Accroupie, se frayant à la hâte un chemin
Entre les beaux habits et les riches toilettes,
Nous offrit un petit bouquet de violettes.
Elle avait deviné que nous étions heureux,
Sans doute. Et s'était dit: "Ils seront généreux!"
Elle nous proposa ses fleurs d'une voix douce,
En souriant avec ce sourire qui tousse.
Et c'était monstrueux, cet enfant de sept ans
Qui mourait de l'hiver en offrant le printemps!
Ses pauvres petits doigts étaient pleins d'engelures.
Moi, je sentais le fin parfum de tes fourrures,
Je voyais ton cou rose et blanc sous la fanchon,
Et je touchais ta main chaude dans ton manchon.

Nous fîmes notre offrande, amie, et nous passâmes;
Mais la gaieté s'était envolée, et nos âmes
Gardèrent jusqu'au soir un souvenir amer.

Mignonne, nous ferons l'aumône cet hiver.

FRANÇOIS COPPÉE.

IMBROGLIO

—Monsieur le capitaine Cadrouille, annonça le platon de service.

La main droite à la visière de son casque, le capitaine salua.

Le général inspecteur Coclès de Hautebriscaille était assis à son bureau encombré d'un fatras de paperasses, de registres duquel surgissait son buste long, sec, équarri aux épaules comme à grands coups de sabre.

La misère des bivouacs aux quatre coins du monde où il avait roulé sa bosse en infatigable chasseur de gloire, avait brutalement buriné le visage du vieux divisionnaire: deux casernes au seuil velu, pour orbite à ses yeux, deux saillies osseuses pour pommettes à ses joues moirées par les baisers de feu du simoun, havies par les rouges lèvres des senoras de la Vera Cruz, au beau temps où jadis il avait conduit là-bas son vaillant escadron de "chass' d'Aff," terreur des juaristes.

Vrai de vrai! c'était encore, en dépit de ses dix lustres échus, un fier luron que Hautebriscaille, avec sa caresse à charpente d'acier et sa caboche énergique, anguleuse, à profil d'armet, plus ravinée, plus appointée par sa barbiche que celle du héros de Cervantès.

Bref, du doigt, le général désigna un siège au capitaine, et dirigeant sur son subordonné l'œil qui lui demeurait (l'autre était resté au fer d'une lance prussienne dans l'épique charge de Morsbronn):

—Votre colonel m'a fourni sur vous d'excellents renseignements. Bien! Très-bien!! Fort bien, capitaine!!! Votre escadron est administré avec intelligence, commandé avec une énergie qui n'exclut pas la bienveillance. Moi-même je vous ai ce matin apprécié sur le terrain de manœuvres: Esprit d'initiative, jugement droit et prompt, beau commandement, solide cavalier. Avec ça de brillants états de service. Parfait! Allons! ça marche, bel avenir...

Et d'un ton paternel qui corrigeait ses façons un peu brusques par moments, il ajouta:

—Vous serez cette année inscrit au tableau d'avancement. A bientôt donc la graine d'épinards.

Cadrouille s'inclina modestement sous cette bordée de félicitations.

Le général tira alors de sous le monceau de paperasses un régistre à serrure, l'ouvrit, le feuilleta, regardant en tête de chaque folio le nom en bâtarde des différents officiers du 27e dragons, inscrits par grade et par rang d'ancienneté. Il tournait, retournait les feuillets en grommelant:

—Voyons! voyons!! commandant, lieutenant, c'est pas ça, recommençons. Capitaine, capitaine Cadrouille. Ah! bon! J'y suis, voilà!

Il ajusta son monocle et siffla entre ses dents brulantes;

—"Capitaine Cadrouille (Saturnin), officier intelligent, instruit, zélé, aussi bon militaire que brillant homme du monde, joue.."

Hautebriscaille s'arrêta net, leva brusquement la tête, braqua son œil unique sur l'officier, et d'un air significatif, mélangé d'ironie et de sévérité:

—Ah! ah!! Vous jouez !?! Vous êtes joueur !?!

D'un geste de vif mécontentement, il repoussa le registre.

—J'ignorais cette vilaine particularité de votre existence; mais à présent que je sais......de toutes mes bienveillantes dispositions à votre égard, bernique!

Et il accentua sa décision en se passant comme une flèche le doigt sous le nez.

Cadrouille, interloqué, écarquillait les yeux.

—Mais, mais, pardon, mon générale! il y a erreur: jamais je n'ai touché une.

C'est bon, c'est bon, capitaine! riposta aigrement Hautebriscaille. Fatale passion qui vous mènera loin.

—Mon général, de grâce!

—Suffiit. Monsieur, vous êtes joueur. Gare la bombe! J'aurai l'œil sur vous désormais.

Et d'un geste rotatoire et expressif du poignet, il traduisit sa pensée: Serrons la vis, réprimons.

Cadrouille, jaune, rouge, vert tour à tour, passant par toutes les couleurs du spectre solaire, insistait, suffoquait, balbutiait:

—Mais, mon général, je vous en supplie, excusez, permettez..

Hautebriscaille, furieux de l'obstination du capitaine, devint cramoisi de colère; il se détendit comme un ressort sur ses longues guibolles, et tranchant la situation d'un signe impératif qui n'admettait plus de réplique:

—Assez, monsieur! Vous pouvez vous retirer.

Cadrouille était atteré: mais la discipline avant tout. Le malheureux sortit donc penaud, le cœur gros d'amertume.

Ah! vraiment, c'était aussi trop raide! Comment! lui qui de sa vie n'avait touché une carte, qui ne fréquentait le café que par devoir, afin de ne point passer pour un ours aux yeux de ses camarades; qui chaque mois rognait sur sa maigre solde les dix écus qu'il envoyait religieusement là-bas, au pays, à sa bonne femme de vieille mère indigente et podagre pardessus le marché, être traité de joueur.

Le pauvre diable n'en revenait pas: il descendit l'escalier les jambes flageolantes, le cerveau plein de brouillard. Quand il fut sur le mail, à l'ombre de platanes feuillues, l'air pur rasséréna ses esprits. Tout à coup, il s'arrêta et de la main se frappa le front comme au jet d'une inspiration lumineuse:

—Ventre de mule! mais j'y suis maintenant, je devine, je comprends. Oui! oui!! c'est cela.

Et soudain tout ragaillardi, sa bonne humeur lui revint en hilarantes bouffées.

—Ah! ah! ah! elle est fameuse, cette histoire! Voilà tout bonnement: le général n'a pas tourné la page; s'il avait vu le verso, il aurait lu la suite de la maudite phrase: "...Joue..."

Radieux de pouvoir se disculper, le capitaine rentra en toute hâte chez lui, et, sans même décrocher son bancale, il écrivit à son chef:

"Mon général,

"Navré de passer pour un joueur et ne pouvant rester sous le coup d'un grief si mal fondé, j'ai l'honneur de vous prier de tourner mon feuillet de notes: vous y verrez sans doute complété au verso le sens de la phrase si malheureusement tronquée.

"CADROUILLE."

Au reçu de cette lettre, le général bougonna:

—Quoi donc!?! Quoi donc!?! Est-ce possible? Moi, Coclès de Hautebriscaille, me tromper de la sorte, commettre si regrettable impair? Voyons, assurons-nous, et si ce qu'affirme le capitaine est exact, par le toupet de Mahomet! vite des excuses à ce brave officier.

Ajustant de nouveau son monocle devant son œil de cyclope, le général reprit le fameux registre, et d'un regard oblique lut au verso de la page: "...du trombone."

—Ah! mille millions de peaux de bouc! C'est vrai, c'est donc vrai! Quelle terrible gaffe je viens de faire là!

Et il asséna sur le registre ouvert un formidable coup de poing; puis sa tête s'affaissa sur sa poitrine et ce fut alors un cuisant remords d'avoir par sa maladresse saigné le cœur de son subordonné, ce fut une soif d'expiation volontaire qu'il voulait s'imposer pour racheter l'erreur qu'il déplorait amèrement; mais que faire? Sacrebleu! que faire

pour réparer le mal ? Eh ! parbleu ! c'était bien simple.

D'une voix tonitruante, il appela :

—Planton !

—P'sent, mon général !

Prends tes jambes à ton cou et va dare dare chez le capitaine Cadrouille ; tu lui transmettras l'ordre de venir ce soir dîner avec moi. Ralliement à six heures, hôtel des Trois Chiffonnettes.

Et radieux de pouvoir tantôt loyalement s'excuser, Hautebriscaille se mit à tapoter sur la tablette de son bureau la *Retraite de Crimée*.

Z.

Le Manitoba.

Mercredi, 19 Novembre 1890.

NOTRE JOURNAL

La quantité d'annonces que nous recevons chaque semaine nous force à retrancher beaucoup de matière à lire. C'est un grand désavantage pour nos chers et fidèles lecteurs, aussi avons nous l'intention d'agrandir *Le Manitoba* au premier janvier prochain, pourvu toutefois, que nos abonnés nous fassent voir la couleur de l'argent qu'ils nous doivent.

Le Manitoba a assurément une grande circulation ; mais elle pourrait être plus considérable encore, si tout le monde voulait se donner la main.

Allons, que chacun paye d'abord son abonnement, puis engage ses amis à souscrire au journal, le seul journal politique français publié dans cet immense pays, pour la défense de nos droits et de nos intérêts.

MARTIN vs LUXTON

Ce sera pour tous ceux de nos lecteurs qui ne le savent pas déjà une excellente nouvelle que celle d'apprendre que le procureur-général Martin a complètement échoué dans l'action qu'il avait intentée au criminel contre M. Luxton, le directeur du *Free Press*. Bien que tous les grands et petits moyens aient été employés pour amener un verdict de culpabilité contre notre confrère, les jurés au nombre de 9 contre 3 ont trouvé bien fondées les fortes accusations qui ont été portées contre M. Martin. C'est un rude échec que vient de subir notre pire ennemi.

Il y a eu des incidents ineffables durant ce fameux procès. Par exemple, il a été prouvé sous serment que M Greenway a dit de M. Martin qu'il était *un homme sans cœur ni conscience*, et qu'il était *incapable de tenir la position de procureur-général.* A compliment, compliment et demi. M. Martin, de son côté, donne aussi l'opinion qu'il a de son chef : *Greenway est un menteur colossal, et s'il fait une promesse on ne peut compter qu'il y sera fidèle.* Quelle paire de loups ! Nous dirons comme le *Free Press* : D'après les rapports qu'ils ont eus, on ne peut nier qu'ils se connaissent intimement, et la conclusion générale sera qu'ils ont dit la vérité quand ils se sont adressé les paroles doucereuses que nous rapportons plus haut.

N'ayant pas réussi au criminel, M. Martin veut essayer du civil et à cette fin il poursuit de nouveau M. Luxton. Il n'y a pas de doute que la conclusion de ce nouveau procès sera identique à celle que l'on vient de nous fournir. Mais il y a d'autres considérations en jeu pour M. Martin : ces nouvelles poursuites ne devant venir en cours qu'en avril prochain, ça lui donne encore six mois de pouvoir, et c'est un moyen de jeter de la poudre aux yeux des gens, de tenir les esprits en suspens. L'affaire n'est pas finie, dira-t il, je viens d'intenter cinq nouvelles actions en dommages contre mon détracteur. Attendez avant de juger.

Sinistre farceur, vous êtes tout jugé, et vos agissements mis à jour par le *Free Press* vous ont enlevé pour jamais le cachet d'honorabilité qui doit distinguer tout homme qui a une position comme la vôtre. Cramponnez-vous encore six mois et tombez pour ne plus vous relever jamais.

ELECTIONS MUNICIPALES

Par un arrêté du Conseil Exécutif, le nombre des conseillers, dans plusieurs municipalités rurales, est réduit de six à quatre, notamment à Saint-Boniface, (hors la ville), Taché, LaBroquerie, Ritchot, Morris, Montcalm, Lorne et Saint-Laurent.

Les municipalités de Saint-Boniface, Taché, LaBroquerie et Montcalm ne sont pas subdivisées en quartiers, en sorte que le vote sera général pour les quatre conseillers à élire dans chacune de ces municipalités, tout comme pour le préfet

LA MUNICIPALITÉ DE RITCHOT est divisée en deux quartiers :

Le quartier No. 1 comprend toute cette partie de la municipalité située à l'est de la Rivière Rouge.

Le quartier No. 2 comprend toute la partie située à l'ouest de la même rivière.

LA MUNICIPALITÉ DE MORRIS est divisée en quatre quartiers :

Le quartier No. 1 comprend les lots de l'ancienne paroisse de Sainte-Agathe 291 à 311, tous deux inclusivement, la fraction du township 4, rang 1 est, et le township 4, rangs 1 et 2 ouest, excepté la ville de Morris.

Le quartier No. 2 comprend les lots 361 à 431, inclusivement, et la fraction du township 5, rang 2 ~~est,~~ à l'ouest de la Rivière Rouge, la fraction du township 5, rang 1 est, et le township 5, rangs 1 et 2 ouest, excepté la ville de Morris.

Le quartier No. 3 comprend les lots 433 à 527, inclusivement, la fraction du township 6, rang 2 es , à l'ouest de la Rivière Rouge, et le township 6, rang 1 est, et rangs 1 et 2 ouest.

Le quartier No. 4 comprend toute la partie de la municipalité située à l'est de la Rivière Rouge.

LA MUNICIPALITÉ DE LORNE est partagée en trois quartiers :

Le quartier No. 1 comprend les townships 5 et 6, rangs 11 et 12 inclusivement.

Le quartier No. 2 comprend la moitié ouest des townships 5 et 6 rang 9 ouest, et le tout des townships 5 et 6, rang 10 ouest.

Le quartier No. 3 comprend la moitié est des townships 5 et 6 rang 9 ouest, et le tout des townships 5 et 6, rang 8 ouest.

LA MUNICIPALITÉ DE SAINT LAURENT est subdivisée en quatre quartiers :

Le quartier No. 1 comprend la fraction des townships 16 et 17, dans le rang 4 ouest, la paroisse de Saint-Laurent et l'établissement de la Pointe-de-Chêne.

Le quartier No. 2 comprend la fraction du township 16, rangs 2 et 3 ouest, la fraction du township 17, à l'ouest du Lac Plat, dans le rang 2 ouest, et le township 17, rang 3 ouest.

Le quartier No. 3 comprend les townships 18 et 19, rangs 1, 2, 3 et 4 ouest, la fraction des townships 18 et 19, rang 5 ouest, et la fraction du township 19, rang 6 ouest.

Le quartier No. 4 comprend les townships 20 et 21 rangs 1, 2, 3, 4 et 5, la fraction du township 20, rang 6 ouest, et la fraction du township 21, rang 7 ouest

LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER est partagée en six quartiers et aura, conséquemment, six conseillers :

Le quartier No. 1 comprend les townships 7, 8 et 9 et la fraction du township 10, rang 1 ouest.

Le quartier No. 2 comprend les townships 7, 8 et 9 et le tout ou la fraction du township 10, rang 2 ouest.

Le quartier No. 3 comprend les townships 10 et 11 et la fraction du township 12, rang 3 ouest, et toute cette partie de la Baie Saint-Paul, au sud de la rivière Assiniboine.

Le quartier No. 4 comprend les fractions des townships 11 et 12 dans le rang 2 ouest au sud de l'Assiniboine et cette partie de la paroisse de Saint-François-Xavier, au sud de l'Assiniboine.

Le quartier No. 5 comprend toute cette partie de la paroisse de Saint-François-Xavier au nord de l'Assiniboine et la fraction des townships 11 et 12 rang 1 ouest.

Le quartier No. 6 comprend toute cette partie de la paroisse de la Baie Saint-Paul au nord de l'Assiniboine et la fraction du township 12, rangs 2 et 3 ouest.

La nomination des candidats a lieu le 2 décembre, comme nous l'avons dit la semaine dernière ; mais dans certains endroits la votation n'aura lieu que trois semaines plus tard.

Les personnes dont les noms suivent, ont été nommées officiers-rapporteurs dans leurs municipalités respectives :

Saint François-Xavier, Thomas H. Brown, de Reaburn ;

Ritchot, G. T. Landry, de Royal ;

Morris, D. M. Ure, de Morris ;

Lorne, George Crawford, du Lac-du-Cygne ;

Saint-Laurent, Robert Miller, de Clarkleigh ;

Montcalm Joseph Baril, de Saint-Jean-Baptiste ;

Taché, W. Lagimodière, de Lorette ;

LaBroquerie, L. G. Gagnon, de Sainte-Anne des Chênes ;

Saint-Boniface, Edward R. Lloyd, de Saint-Boniface

Comme on peut le constater par cette liste, les deux municipalités formant la division électorale de Woodlands, quoique en majorité française toutes deux, n'ont pas un des nôtres comme officier-rapporteur. Ainsi, M. Pierre Lavallée, probablement le plus ancien greffier de municipalité est mis de côté à Saint-François-Xavier pour être remplacé par un homme de Reaburn.

Le gouvernement Martin n'est pas tendre pour ses anciens amis.

LA LEGISLATURE DE MANITOBA ET LA PROBABILITE DU DESAVEU

Sous ce titre, notre confrère du *Free Press*, de Winnipeg, publie une dépêche de Toronto, donnant une nouvelle rapportée par le *Mail* au sujet des trop célèbres lois de Martin décrétant l'abolition de nos écoles catholiques et de la langue française en cette province.

Dans cette dépêche, il est dit que cette législation a été soumise à un sous-comité du Conseil Privé d'Ottawa composé de l'hon. Sir John A. Macdonald, l'hon. Sir Hector L. Langevin, l'hon. Sir John S D. Thompson, l'hon. J. J. C. Abbott et l'hon. Chs. H. Tupper. Aucun rapport n'a encore été fait.

Le *Mail* ajoute que ce sous-comité est composé exclusivement d'avocats et que si la difficulté est réglée sur des considérations strictement constitutionnelles, la décision des deux Sir John et de M. Abbott ne peut manquer d'avoir un grand poid.

~~Sir Hector, dit le journal, s'est dé~~jà prononcé implicitement.

Trois des membres du comité sont protestants, deux appartiennent à la province de Québec, deux sont de la Nouvelle-Ecosse, et un seul, le premier ministre, est d'Ontario.

M. Abbott, représentant protestant de la province de Québec, a encore tout récemment témoigné publiquement ses sympathies en faveur des Canadiens-français dans leurs droits, privilèges et immunités. Ses discours au Sénat sont dans le même sens. Tupper vient d'une province où cette question n'est d'aucun intérêt et il sera influencé par l'attitude du ministre de la justice.

L'opinion de Sir John Thompson prévaudra indubitablement. Si, ajoute ce journal, Sir John Thompson refuse le désaveu, il aura l'appui de ses collègues protestants et Sir Hector restera seul.

Qu'il nous soit permis d'ajouter que Sir John Thompson, de même que tous ses collègues, sans distinction de religion et de nationalité, décideront en notre faveur, parce que la justice, l'équité, la loi et le droit constitutionnels sont là pour nous protéger. Et s'ils agissaient autrement ils manqueraient à leur devoir.

TAXES INJUSTES

Comme il appert qu'une partie des taxes qui sont prélevées à Winnipeg sera affectée au support des soi disant écoles publiques, lesquelles ne sont en fait que des écoles protestantes, les contribuables catholiques qui ont à payer ces taxes feraient bien en payant de produire un protet. Ils prouveront par là qu'ils n'acceptent pas le nouvel ordre de choses et qu'ils ne se soumettront que quand la constitutionalité de la loi aura été reconnue.

Nous avons à nos bureaux de ces formes de protet et nous en fournirons gratis à tous ceux qui pourraient en avoir besoin.

Nouvelles Politiques

On s'accorde à Québec à porter à 27 la majorité du gouvernement Mercier.

Le ministre de la justice se propose de soumettre au parlement fédéral un projet de loi pour codifier la loi criminelle du Canada quant à ce qui regarde la substance de la loi elle-même et la procédure. Cependant, avant de déposer ce projet de loi devant la chambre, il désire connaître l'opinion publique sur l'opportunité d'abolir l'institution des grands jurés en rapport avec l'administration de la justice en matière criminelle.

Cette question a déjà été agitée plusieurs fois au parlement, et les corporations municipales, les juges et les autres personnes intéressées dans la jurisprudence criminelle ont déclaré au gouvernement, à plusieurs reprises, que cette abolition serait dans l'intérêt public.

En conséquence, sir John Thompson a envoyé une circulaire à tous les juges du Canada qui sont chargés de l'administration de la justice en matière criminelle, ainsi qu'au procureur-général de chaque province, pour les prier de lui faire connaître leurs vues sur ce sujet.

Le *Daily Telegraph* croit savoir que le gouvernement de Québec médite l'abolition du conseil de l'instruction publique. M. D. A. Ross serait ministre de l'instruction publique, et M. DeCazes, député-ministre.

On sait qu'à la dernière session la législature de Québec a autorisé une exploration en vue de la construction éventuelle d'une nouvelle ligne de chemin de fer qui traverserait les comtés de Lévis, Dorchester, Bellechasse, Montmagny, l'Islet, Kamouraska, etc.

Le commissaire des travaux publics, l'honorable M. Garneau, dit dans son rapport—à la date du 15 octobre—que si l'ingénieur chargé de l'exploration constate qu'un chemin de fer peut être facilement construit à travers ces magnifiques contrées, il ne saurait manquer de capitalistes entreprenants pour s'emparer du tracé et nous donner enfin une véritable ligne courte vers l'Atlantique sur le territoire canadien.

Les hommes politiques semblent être sous l'impression que la prochaine session fédérale n'aura lieu que le printemps prochain.

La nomination dans Vaudreuil, pour la législature de Québec, a eu lieu samedi. Le Dr Lalonde est de nouveau le candidat du gouvernement, et le Dr Cholette, celui de l'opposition. La votation aura lieu samedi.

La Noblesse Francaise au Canada

SAINT-HUBERT

A dix milles au sud de Whitewood, en Assiniboia, des Français ont formé une colonie qui fut fondée il y a cinq ans par le comte de Roffignac. Elle a pris une extension telle qu'elle s'est métamorphosée ville sous le nom de Saint-Hubert. Une immense ferme, "La Rolandrie," fut d'abord exploitée sous la direction du comte de Roffignac ; puis vinrent le comte de Farguettes et le vicomte de Langle qui elevèrent des chevaux. Peu après le comte de la Chapelle de Jumilac et MM. de Soras et Wolff y exploitèrent l'élevage de moutons. Mais la colonie a surtout pris un développement considérable depuis que le baron de Brabant de la Montagne y a fondé, avec le comte de Roffignac comme associé, une manufacture de chicorée. Après bien des voyages en Amérique, le baron de Brabant voyant que la culture de la chicorée n'était pas pratiquée dans ces pays et vu les avantages qu'offrait la colonie de Saint-Hubert, s'y est fixé à Bellevue et y a mis ses projets à exécution. Ce fut la Rolandrie qui, la première, cultiva la chicorée, et avec un succès tel que, dès l'année suivante, tous les fermiers des environs suivirent l'exemple et furent on ne peut plus satisfaits de la culture d'une plante résistant aux gelées. Vu les bonnes récoltes, le fils du baron de Brabant arriva avec les connaissances et les machines nécessaires pour mettre la manufacture en mouvement. Une quinzaine de familles le suivirent de près pour la culture et la fabrication de la chicorée. Cette industrie a donné de très beaux résultats, et cette manufacture fournit aujourd'hui la plus grande partie de la chicorée consommée au Canada. Le succès étant prouvé, les colons ne se firent pas attendre, et l'on vit arriver successivement M. Jannet et les comtes de Seyssel et de Bolaincourt avec leurs familles. Tous joignent la culture à l'élevage. Une belle église vient d'y être construite par l'abbé Muller, elle a déjà été dotée d'un superbe marbre, grandeur naturelle, représentant Saint-Hubert, sculpté par la duchesse d'Uzès, et d'un magnifique tableau, "l'Assomption," chef-d'œuvre du comte de la Forest Divonne. La dédicace de l'église aura lieu sous peu par Mgr Taché.

Plusieurs de ces messieurs font fonder une sucrerie au centre de la colonie. On a déjà récolté des betteraves dont l'analyse est on ne peut plus satisfaisante

Ces deux manufactures sont, de l'avis général, une source de profits pour le Nord-Ouest canadien.

Le comte de Roffignac vient de rentrer de France où il s'est marié avec Melle Germaine de Salvaing de Boissieu. Il a emmené sa femme avec lui. Nous avons donc à Saint-Hubert les quatre premières familles nobles qui ont colonisé au Nord-Ouest. Tous les jours on attend des colons et des visiteurs. Les barons de Salvaing de Boissieu et de Ravignan et plusieurs autres sont venus trouver ces messieurs.

LE LIS SANGLANT

SÉANCE DRAMATIQUE ET MUSICALE AU COLLÈGE DE SAINT-BONIFACE

Cette soirée, donnée par les élèves à l'occasion du trente-neuvième anniversaire du sacre de Sa Grandeur Mgr Taché, aura lieu lundi, 24 novembre, à 8 heures du soir. Les Messieurs du clergé sont cordialement invités à cette petite fête de famille.

Les billets sont en vente au Collège. Entrée, 25 cts ; sièges réservés, 50 cts.

Correspondance

[Nous ne sommes point responsables des opinions exprimées par nos correspondants.]

ELECTIONS MUNICIPALES

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

L'apathie dont nos citoyens de Saint-Boniface ont trop souvent fait preuve, lorsqu'il s'est agi de nommer nos représentants au conseil, semble disparaître cette année, mais cette fois, pour faire place à un zèle outré.

Apprenant que M. Roger Marion refuse d'accepter la candidature à la mairie, après trois années de service, on se demande naturellement qui sera appelé à le remplacer ?

Mon but, en écrivant ces lignes, n'est pas de prôner telle ou telle candidature ; c'est uniquement de mettre mes concitoyens en garde contre ce que je considèrerais une faute grave.

Il nous faut un maire, de même que des conseillers, qui ont toujours eu à cœur le progrès et l'avancement de notre ville ; il nous faut comme maire un homme qui ne s'est pas contenté de vivre au milieu de nous, sans prendre part à toutes nos démonstrations et à nos entreprises ; un homme qui achète ce dont il a besoin dans nos magasins, fait faire ses travaux de construction et de réparations par des ouvriers de notre ville ; un homme enfin dont les intérêts ne soient pas exclusivement en dehors de Saint-Boniface et qui ne craigne pas de s'affirmer dans telle ou telle occasion de peur de froisser ses patrons.

J'admets que nous avons besoin d'économie dans l'administration de nos affaires municipales, que nous devons même nous priver d'améliorations et de dépenses bien désirables peut-être ; mais, pour ce faire, il n'est pas nécessaire de nommer un quasi étranger à la première charge municipale. Ne nous contentons pas de choisir quelqu'un qui vit avec nous ; prenons plutôt quelqu'un qui est avec nous.

UN CONTRIBUABLE.

Saint-Boniface, 18 Nov. 1890.

Nouvelles Religieuses

L'église Saint-Sulpice de Paris offrait jeudi matin le 30 octobre dernier, un coup d'œil intéressant.

Tous les séminaristes frappés par la loi militaire se sont réunis dans cette église avant de se séparer pour se rendre dans les différents régiments qui leur sont assignés.

S. Em. le cardinal Richard, archevêque de Paris, a officié pontificalement et a adressé aux jeunes ecclésiastiques ses dernières instructions et exhortations.

Le cardinal Lavigerie a offert, ces jours derniers, un dîner aux officiers de l'escadre française de la Méditerranée. Il a prononcé un discours dans lequel il y déclare que l'union de l'Eglise et de l'Etat était nécessaire.

Ce fut, a dit le cardinal, le premier désir de l'Eglise et du clergé. Leur devoir de patriotes était d'adhérer sans aucune réserve à la forme actuelle de gouvernement. L'union de l'Eglise et de l'Etat sera le salut du pays. En adjurant le clergé de France d'embrasser ces vues, il ne craint pas d'être désapprouvé par aucune autorité.

Le discours du cardinal Lavigerie a causé une profonde sensation.

Les réunions populaires réclamant le retour de la compagnie de Jésus en Allemagne continuent. Il y a des réunions de ce genre dans toute une série de villes de la rive gauche du Rhin.

En Alsace-Lorraine, le mouvement ne se produit que dans la presse, à cause des conditions spéciales de ce pays.

Sa Sainteté le Pape régnant est le plus vieux de tous les souverains de l'Europe ; il a eu 80 ans le 2 mars dernier.

Choses et Autres

M. Basa est nommé consul général d'Espagne au Canada.

Il s'est coupé 598,000,000 de pieds de bois dans le district d'Ottawa l'année dernière.

La commission de députés français chargée d'étudier le projet de loi de M. Moreau qui a proposé de frapper d'un impôt les titres de noblesse, a rejeté ce projet.

Le R. P. Burtin, O. M. I., missionnaire chez les sauvages de Caughnawaga depuis de longues années, est à préparer une histoire intéressante sur le rôle qu'ont joué les tribus sauvages de ce village dans l'histoire du pays.

La population d'Ottawa est de 43,122 âmes.

Les immigrants établis dans la province de Québec, l'année dernière, sont au nombre de 4,298, répartis comme suit : Anglais, 2,702 ; Irlandais, 623 ; Français, 360 ; Ecossais, 233 ; Belges, 130 ; Allemands, 90 ; autres nations, 160.

Birchall, le meurtrier de Benwell, a été pendu vendredi à Woodstock, Ont. Jusqu'aux derniers moments, le condamné a fait preuve d'un grand stoïcisme. Il est mort sans faire aucun aveu.

Deux autres infortunés monteront sur l'échafaud, durant le cours du mois prochain, à Sherbrooke, Qué. La première exécution aura lieu le 12 et sera celle d'un Américain du nom de W. W. Blanchard. Une semaine plus tard, le 19, Rémi Lamontagne expiera le crime du meurtre de son beau-frère, Napoléon Michel.

Ces deux exécutions auront certainement lieu, car l'exécutif a décidé que la loi suivra son cours. Quant à Day et à Morin, il n'y a rien de définitif encore.

M. C. M. Ducharme, critique littéraire et collaborateur à l'*Etendard*, vient de mourir à l'âge de 26.

On annonce que le comte Dillon actuellement ici, se propose de se fixer définitivement dans la Colombie Anglaise. Le général Boulanger qui vient de quitter sa retraite de l'Ile de Jersey, va probablement venir s'établir au Canada.

Il est rumeur que les célèbres banquiers Baring Brothers sont en faillite. Cette nouvelle a créé une terrible panique dans le monde financier.

Une révolution vient d'éclater dans le Honduras et menace de dégénérer en une guerre générale dans l'Amérique Centrale.

On mande de Washington que, d'après le recensement qui vient d'être opéré, la population totale des Etats-Unis est de 62,480,540 habitants.

On a pu constater, ces jours derniers, par les dépêches, que la question d'établir un cable télégraphique à travers l'Océan Pacifique a été de nouveau mise à l'ordre du jour.

La longueur du câble nécessaire pour traverser l'Océan Pacifique depuis le Canada jusqu'à la Nouvelle-Zélande et l'Australie est estimée, par les autorités les plus compétentes, à 8.900 milles, on prétend que le coût ne s'éleverait pas à plus de £1,800,000. Or, cette somme, à trois pour cent, produit £54,000 d'intérêt par année. Il faut remarquer aussi que la construction d'une ligne télégraphique canadienne réduirait de ½ le prix des messages de l'Angleterre à l'Australie, et que les compagnies actuelles offrent de les réduire d'une ½.

Ce projet réalisé aura pour effet de détruire le monopole des compagnies actuelles, d'opérer une importante réduction sur le prix des messages ou de mettre à leur entière disposition une ligne traversant les deux océans et le Canada, une ligne, enfin, qui ne sera pas susceptible d'être interrompue ou gêné par la concurrence comme celles qui existent actuellement.

Le Canada est beaucoup intéressé au sujet de ce projet, mais pas autant que l'Australie et l'Angleterre, car les affaires entre ces deux pays sont beaucoup plus considérable qu'entre le Canada et l'Australie.

Les Italiens de New-York ont résolu d'ériger sur Bowling Green, à New-York, une statue colossale de Colomb qui coûtera $200,000. La statue aura une hauteur de 100 pieds et sera placée sur un piédestal de 25 pieds. Le granit viendra de Bareno, près le lac Majeur.

Le but des Italiens est d'honorer en la personne de Colomb un compatriote illustre et le découvreur de l'Amérique.

OBITUAIRE

Par dépêche spéciale à la famille, nous apprenons la mort de la Rév. Mère Saint-Paul, des Dames Ursulines de Québec.

Cette vénérable religieuse, née Jeanne-Chantal Létourneau, à Saint-Pierre Rivière du Sud, P. Q., célébrait sa soixantième année d'entrée en religion le 30 septembre dernier, et, malgré son grand âge, rien ne faisait présager une fin aussi prochaine.

La Rév. Mère Saint-Paul était la tante de la Rév. Mère Marie de l'Assomption, supérieure du monastère des Ursulines de Québec, de la Rév. Mère de l'Annonciation, zélatrice au couvent des Ursulines de Waterville, Maine, de la Rév. Mère de la Conception, assistante aux Ursulines de Stanstead, P. Q., de la Rév. Mère de la Nativité, assistante aux Ursulines de Roberval, Lac Saint-Jean, de la Rév. Mère de la Providence, aussi au Lac Saint-Jean, de Madame François Jean, de Saint-Boniface, et grande tante de la Rév. Sœur Jean, du Pensionnat des Sœurs de la Charité, de cette ville.

La Rév. Mère de la Providence, mentionnée plus haut, née Emma Létourneau, a demeuré à Saint-Boniface avant d'aller rejoindre celles qui l'avaient précédée dans la vie religieuse.

Nous nous permettons d'offrir à cette famille privilégiée nos sincères compliments de condoléance.

VILLE DE SAINT BONIFACE — MANITOBA — SALUS IN CRUCE

Reglement No. 89

Pour exempter de taxes *The Western Woolen Manufacturing Company*, représentée par John Alexander Stephenson et John Ryan, le premier demeurant à Winnipeg, le dernier domicilié dans la ville de Saint-Boniface.

Attendu qu'il est jugé utile et de l'avantage public d'encourager par une exemption de taxes certaines industries dans la ville de Saint-Boniface ;

Et attendu que certaines industries maintenant en opération depuis quelques mois, sont considérées d'intérêt général, vu le champ qu'elles offrent ou peuvent offrir au travail manuel.

Le conseil de la ville de Saint-Boniface ordonnant, décrète ce qui suit :

I. La manufacture ou fabrique de laine ou lainages, sise et située au bas de la rue Notre-Dame, et connue sous le nom de *The Western Woolen Manufacturing Company*, est par les présentes exemptée de taxes municipales et de débentures.

II. La dite exemption sera pour le terme et l'espace de vingt années à compter du premier jour de mai mil huit cent quatre-vingt-dix au premier jour de mai mil neuf cent dix.

III. La présente exemption est à la condition expresse que la dite manufacture sera, dans tous les cas, sujette aux taxes scolaires et de district ou judiciaires.

IV. Le présent règlement deviendra nul et la dite exemption cessera avec l'interruption, pour plus de trois mois, des travaux de la dite manufacture.

Le présent règlement viendra en force le jour de sa ratification.

(Signé), P. F. SOUCY, Greffier.

3i 18 11

GRAND BAZAR

Au Profit de l'Eglise de Saint-Joseph, Letellier

Mercredi prochain, le 26 courant, on commencera dans la maison d'école de Saint-Joseph un bazar au profit de notre église.

Nombre de personnes qui s'intéressent au progrès de notre localité ont donné de splendides objets pour ce bazar. Ces objets orneront les tables de fantaisie dans la salle du bazar. Il y aura aussi une table de rafraîchissements. Là on pourra se réconforter tout en se procurant le plaisir d'y rencontrer et d'y entretenir ses amis.

Toutes personnes qui voudront bien nous honorer de leur visite seront reçues avec la plus sincère cordialité.

LES ORGANISATEURS.

PERSONNEL

M. Roger Marion, M. P. P., est parti hier pour le Lac-des-Chênes et ne sera de retour que dans une dizaine de jours.

M. J. E. Cyr, de Duluth, est en visite ici, dans sa famille. Il doit retourner la semaine prochaine.

M. l'abbé Beaudry est parti hier soir pour retourner dans la province de Québec, après avoir visité presque toutes nos paroisses françaises et avoir pris des renseignements sur l'état des nouveaux colons. Ces renseignements devront servir à la campagne que ce zélé prêtre veut faire dans le cours de l'hiver en faveur de l'immigration à Manitoba.

Chronique Locale.

—Séance régulière du conseil de ville lundi.

—La troupe McDowell est à l'Opéra cette semaine.

—S'il vous faut un pardessus en fourrure allez chez C. A. Gareau.

—M. Beaubien a ouvert son magasin de confiserie sur l'avenue Taché.

—Pour un bon pardessus fait sur commande, allez chez C. A. Gareau.

—Il se fait une grande consommation d'huîtres fraîches à Saint-Boniface.

—C'est lundi prochain qu'aura lieu la belle séance au Collège de Saint-Boniface.

—Avez-vous besoin d'un bon habillement fait sur commande, allez chez C. A. Gareau.

—Le trafic est considérable cet automne à la gare du chemin de fer de Saint-Boniface.

—C'est demain que se fait l'encan de tout l'ameublement de la maison de Mme. D. P. Béliveau.

—Nous attirons l'attention spéciale de nos lecteurs sur l'annonce de MM. Robinson et Cie publiée sur notre 4me page.

—Nous jouissons d'une bien belle température, pendant qu'ailleurs la pluie et les grands froids désolent le genre humain.

—Depuis hier les excursions pour les provinces de Québec et d'Ontario sont commencées sur le Canadien Pacifique et le *Northern*. L'on peut, pour plus d'informations, cousulter les annonces que nous publions ailleurs.

—Voyez l'annonce d'Alexander sur notre première page. Des avantages extraordinaires sont offerts aux acheteurs. Melle Rew, la modiste si bien connue, est au service de cette maison.

—Le service anniversaire de feu Louis Riel, commandé par l'Union Métisse Saint-Joseph, a été chanté lundi matin à la cathédrale de Saint-Boniface, par M. le curé Messier. Les frères du défunt, ainsi que plusieurs autres membres de sa famille et plusieurs citoyens étaient présents.

—Chez F. E. Verge vente de fourrures à grande réduction pour quelques jours seulement :

Pardessus valant $42.50 pour $35.00 ; valant $35.00 pour $27.50 ; valant $27,50 pour $22.50 ; valant $25.00 pour $20.00 ; valant $20,00 pour $16.75 ;

Manteaux Astracan valant $27.50 pour $22,50 ; valant $25.00 pour $21.00 ; valant $20.00 pour $17.50 ;

Casques en Loutre valant $12.50 pour $9.00 : en Seal valant $14.00 pour $10.00 ; valant $12.50 pour $8.50 ; en mouton de Perse valant $7 50 pour $5.50 ; en mouton de Russie valant $4 00 pour $3. 00.

Au pavillon français, Saint-Boniface.

Chronique de la Province.

Saint-Pierre, de la Rivière-aux-Rats,

17 novembre.—Les membres de la fanfare de notre paroisse nous donneront une soirée dramatique et musicale les 29 et 30 courant. Voici le programme qui sera exécuté :

1—Ouverture—*Le Drapeau*—Fanfare.
2—Chanson comique.
3—Comédie—*Il fera un Docteur.*
4—Fanfare.
5—Chanson comique,
6—Duo de cornet avec accompagnement de piano.
7—Comédie—*Le Vendeur d'huîtres.*
8—Chanson comique en flamand.
9—Fanfare.
10—Une surprise.
11—Vive la Canadienne—Fanfare.

Voici les noms des principaux acteurs : MM. B. Vermander, C. Menu, R. Renuart, C. Dandenault. A. Renuart et Melle Rosa Denis.

M. Chs Mignault est le président de toute l'organisation et M. Félix Péloquin en est le secrétaire.

NAISSANCE

LAFRANCE—A Winnipeg, le 13 courant, Madame Edmoud Lafrance, un garçon.

MARIAGE

GERVAIS-MICHAUD—Mardi, 18 novembre à Saint-Norbert, Manitoba, J. B. Mastaï Gervais, Ecr, Médecin, fils de Hercule Gervais, Ecr, et de feue Dme. Eléonore Sylvestre, de la paroisse de Sainte-Geneviève de Montréal, conduisait à l'autel Melle Marie-Cécile-Cymodocée Michaud, fille de Hyacinthe Michaud, Ecr, et de feue Dme. Marie Elise Sophie Canac dit Marquis de la paroisse de Sainte-Agathe. La bénédiction nuptiale a été donnée par le Révérend Pierre Pelletier, cousin de la mariée et curé de Saint-Joachim de LaBroquerie. Nos meilleurs souhaits de bonheur accompagnent les nouveaux mariés dans leur voyage à Saint-Paul, Minnesota.

Departement de l'Education.

AVIS

Est par les présentes donné qu'une session de l'Ecole Normale pour les instituteurs de troisième classe commencera le 2 janvier et finira le 15 mars, dans chacune des divisions d'inspection de cette province et sera conduite par l'Inspecteur. La session sera tenue dans une des écoles intermédiaires dans chaque district. Le choix des écoles n'a pas encore été fait, mais il le sera bientôt.

Les personnes désireuses d'assister à aucune de ces sessions doivent envoyer une demande à l'un des inspecteurs dont voici les adresses :—D. H. McCalman, Emerson ; E. F. Best, Manitou ; S. E. Lang, Virden ; Rév. J. M. Wellwood, Minnedosa, et H. S. McLean, Brandon.

Il y aura aussi à Winnipeg et à Brandon les sessions normales ordinaires de troisième classe conduites par les professeurs de l'Ecole Normale, commençant l'an prochain, le 1er jour d'avril et finissant le 30 juin.

JOSEPH MARTIN,
Pour le Dépt. de l'Education.

li 18.11

AGRICULTURE

LE SEL ADMINISTRÉ AΩX ANIMAUX PENDANT LE TEMPS DE LA STABULATION

A propos de l'élève et de l'engraissement du bétail, nous signalons l'expérience faite de l'emploi du sel comme assaisonnement de leur nourriture :

1. Deux à trois onces de sel augmentent l'appétit des bœufs et des vaches, et en augmentant par ce moyen leur ration ils augmentent de volume.

2. De fortes doses de sel, continuées pendant un certain temps produisent une exubérance vitale chez les bœufs et les vaches à l'engrais, augmentent leur poids et leur volume et donne à leur peau plus de finesse et de luisant.

3. Les vaches nourries avec du mauvais fourrage maigrissent moins vite si on y mêle du sel.

4. Les bœufs bien nourris à l'engrais se ressentent peu de l'adjonction du sel à leurs aliments, mais le sel paraît influer sur l'augmentation du suif.

5. Les vaches bien nourries peuvent se passer de sel, surtout quand on les soumet au pansage de la peau, comme les chevaux.

6. L'emploi du sel est nuisible aux animaux qui reçoivent une nourriture verte, lorsqu'il sont au pâturage, parce qu'alors, vivant en liberté e; pouvant choisir leurs aliments, trouvent dans les plantes dont ils se nourrissent une quuntité suffisante de sel pour entretenir leur santé.

MOYEN DE MAINTENIR L'APPÉTIT DES PORCS À L'ENGRAIS

Lorsqu'on donne aux porcs, pour les engraisser, une nourriture composée de pommes de terre cuites, de racine, de farine d'orge ou d'avoine, il arrive souvent que, après l'avoir, mangée avec avidité, ils finissent par s'en dégoûter, et par conséquent, ne profitent plus et l'on a beaucoup de peine à achever leur engraissement. Cet inconvénient peut être évité en mettant dans un vase des couches d'avoine stratifiées avec un peu d'eau. Deux poignées par jour suffisent à chaque porc à l'engrais. L'avoine gonflant beaucoup, il faut avoir soin de ne pas remplir le vase, comme aussi de ne préparer à la fois que ce qui peut suffire pour deux ou trois jours. Les porcs, par ce moyen conservent leur appétit.

SOINS A DONNER AUX CHEVAUX

Le *Horse Book* de Londres dit : Tous les chevaux ne doivent pas être alimentés de la même manière ni dans les mêmes proportions ; il faut avoir égard à leur âge, à leur constitution et les travaux auxquels on les livre. Il n'a pas de doute que cette manière d'agir, qui est générale, est la base des maladies de tous genres.

N'usez jamais de mauvais foin à raison de son bas prix ; parce qu'il ne renferme aucune nourriture convenable.

Le ble endommagé est excessivement injurieux, parce qu'il cause des inflammations d'intestins et des maladies de peau.

La paille est meilleure pour un vieux cheval que le foin, parce qu'il peut le mâcher et la digérer mieux.

De la paille mêlée avec du blé ou des fèves ; ces dernières ne doivent pas être employées seules ; mais avec la paille elles favorisent la digestion.

Le foin ou l'herbe seule, ne peut soutenir un cheval qui travaille fort parce que aucune de ces matières ne renferment assez de substance nutritive.

Quand un cheval travaille fort sa nourriture doit consister principalement en avoine ; quand il ne travaille pas, elle doit principalement consister en foin. L'avoine est plus nutritive qu'aucune autre nourriture.

Pour un cheval de selle ou de voiture légère un demi-picotin d'avoine sèche et dix-huit livres de foin sec sont suffisants. Si le foin n'est pas bon, ajoutez un quart de picotin d'avoine.

Un cheval qui travaille fort peut avoir plus de l'un et de l'autre ; celui qui travaille peu doit avoir moins que cette quantité.

L'alimentation au râtelier est ruineuse. La meilleure manière est d'employer le foin coupé dans une crèche ; parce qu'il ne s'en perd pas et qu'il est plus facilement mangé et digéré.

Arroser le foin avec de l'eau salée en rend le goût agréable et d'une facile digestion. Une cuillère à thé de sel suffit pour un seau d'eau.

L'avoine doit être moulue pour un vieux cheval ; mais par pour un jeune.